



**Compte rendu**  
**de la séance du Conseil Communautaire**  
**du Jeudi 10 Octobre 2019**



Le Dix du mois d'Octobre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à la mairie de Léguevin sous la Présidence de M. ESCOULA Louis.

**Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine**

	Conseillers communautaires		Présent	Excusé(e)	Procuration à	Observation
<i>Ste LIVRADE</i>	<b>COUTTENIER</b>	Sylviane	X			
<i>ERENVIELLE</i>	<b>ALEGRE</b>	Raymond	X			
<i>LASSERRE/ PRADERE</i>	<b>SERNIGUET</b>	Hervé	X			
	<b>TAUZIN</b>	Christian		x	M. SERNIGUET	
<i>LEVIGNAC</i>	<b>SIMEON</b>	Jean-Jacques	X			
	<b>HASS</b>	Nicole	X			
<i>LA SALVETAT</i>	<b>ARDERIU</b>	François		X		
	<b>ANDRAU</b>	Eliane		X		
	<b>ABDELAOUI</b>	Rachid		X		
	<b>DIAZ</b>	Yvette		X		
	<b>BAROIS</b>	Joël		X		
	<b>TERKI</b>	Zaina		X		
	<b>DAUVEL</b>	Philippe		X		
	<b>FALIERES</b>	Monique		X		
<i>LEGUEVIN</i>	<b>MIRC</b>	Stéphane	X			
	<b>RESCANIERES</b>	Lisiane		X	M. LAMOUREUX	
	<b>ROLS</b>	Michel	X			
	<b>BRASSEUR</b>	Séverine	X			
	<b>LAMOUREUX</b>	Franck	X			
	<b>FRAGONAS</b>	Karine	X			
	<b>DUPOUY</b>	Jean	X			
	<b>COUDERC</b>	Robert	X			
	<b>ROBIN</b>	Laurène		X		
<i>PLAISANCE</i>	<b>ESCOULA</b>	Louis	X			
	<b>TORIBIO</b>	Simone	X			
	<b>GUYOT</b>	Philippe	X			
	<b>FISCHER</b>	Chantal		X		
	<b>PELLEGRINO</b>	Joseph	X			
	<b>TORRES</b>	Isabelle		X		
	<b>RANEA</b>	Pierre-Guy	X			
	<b>LAVAYSSIERES</b>	Michèle		X	M. RANEA	
	<b>MARTIN</b>	Yannick	X			
	<b>PERREU</b>	Anita	X			
	<b>COMAS</b>	Martin		X		
	<b>ACOLAS</b>	Monia		X		
	<b>MORIN</b>	Pierrick	X			
	<b>VIE</b>	Christine	X			
	<b>BARBIER</b>	Pascal	X			
		<b>REGNAULT VIOLON</b>	Nicole		X	Mme BELAMARI
	<b>LEGAY</b>	Hervé		X		
	<b>BELAMARI</b>	Sophie	X			
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>		<b>23</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	
<b>Quorum : 21</b>						

Le Conseil de Communauté a été convoqué le 04 Octobre 2019. Ont été adressés aux délégués, les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance, en même temps que la convocation.

### **111 - Compte rendu de la séance du 05 Septembre 2019**

M. le Président de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 05 Septembre 2019.

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire prend acte et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

### **112- Décisions communautaires**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et sur sa proposition :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 14/60 du 17 avril 2014 portant délégation au Président d'une partie de ses attributions,

#### **Le Conseil Communautaire Prend acte des décisions suivantes :**

**2019\_081** : Décision visant à déclarer infructueuse la procédure du marché « Fourniture de carburant pour les véhicules de la Communauté de Communes de la Save au Touch – Marché n° 19004

**2019\_108** : Aménagement de l'avenue des Lys à La Salvetat Saint Gilles – Marché n° 19005

**2019\_109** : Vidage, transport, déplacement et élimination des colonnes à verre – Marché n° 19006

**2019\_110** : Travaux d'aménagement du parking rue de la Neste et de la piste cyclable rue du Tourmalet à La Salvetat Saint Gilles – Marché n° 19007

### **113 – Réaménagement rue des Tilleuls et d'EnCrabe à Plaisance du Touch – avenant n°1 au marché de travaux n°19002**

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du programme « Voirie », la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) procède, à Plaisance du Touch, au réaménagement de la rue des Tilleuls et, partiellement, de la rue d'En Crabe, à la reconfiguration du parking de la rue des Tilleuls, à la rénovation du parvis d'accès à l'école Pagnol et à l'extension du boulodrome Pagnol. Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise GUINTOLI pour un coût global de 697 772,49 € HT en mai 2019.

Quelques adaptations mineures des prestations doivent être faites en cours d'exécution, nécessitant de conclure un avenant au marché initial :

- diminution de surfaces d'enrobé
- augmentation de la surface du parvis devant l'école
- linéaires de bordures et caniveaux légèrement modifiés (en plus et en moins selon leurs types)
- modification (en plus et en moins) des quantités pour certains types de mobilier urbain (potelets et barrières)
- fourniture et pose de « pavés vibreurs » pour le mini-giratoire sur la rue d'En Crabe
- ajout de résine « pépite » pour marquage au sol
- création de massifs de fondation pour la future pergola

L'ensemble de ces modifications représente un coût supplémentaire de 14 520.80 € HT (soit 2,08 % du montant initial).

#### **Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Décide de donner un avis favorable à la conclusion d'un avenant au marché initial de travaux pour ce projet,**

- Dit que le montant de cet avenant est fixé à 14 520.80 € HT, portant ainsi le montant du marché à 712 293,29 € HT
- Autorise le Président à signer cet avenant n°1 et toutes pièces afférentes avec l'entreprise GUINTOLI
- Précise que la dépense est inscrite au budget 2019

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

**114 – Réaménagement rue des Tilleuls et d'Encrabe à Plaisance du Touch – avenant N°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Marché 19002**

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du programme « Voirie », la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST° procède, à Plaisance du Touch, au réaménagement de la rue des Tilleuls et, partiellement, de la rue d'En Crabe, à la reconfiguration du parking de la rue des Tilleuls, à la rénovation du parvis d'accès à l'école Pagnol et à l'extension du boulo-drome Pagnol. Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise GUINTOLI pour un coût global de 697 772,49 € HT en mai 2019. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue entre la Commune de Plaisance et la CCST aux termes de laquelle la Commune a confié à la CCST la réalisation de certains travaux (extension boulo-drome, fourniture et pose de mobilier urbain, etc...) et prestations diverses correspondantes (honoraires...) pour un montant global de 78 981,69 € HT, dont 74 331,69 € HT au titre des seuls travaux.

Quelques adaptations mineures des prestations doivent être faites en cours d'exécution, dont certaines impactent les travaux délégués :

- certaines quantités (notamment du mobilier urbain) ont été revues à la baisse ; le montant des travaux délégués prévus au marché initial est ainsi passé de 74 331,69 € à 71 831,69 €
- des prestations ont été rajoutées (mobilier supplémentaire sur une zone où il n'était pas prévu et massifs de fondation pour la pergola) pour un coût de 8 505,00 €

Le coût des travaux délégués est donc maintenant de : 80 336,69 € HT ; le montant des honoraires et autres prestations en délégation est sans changement (4 650,00 € HT).

Un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit donc être conclu dont le montant est de 6 005,00 € HT (soit + 8,08 % sur le montant initial des travaux délégués).

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- Donne un avis favorable à la conclusion d'un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCST et la Commune de Plaisance du Touch pour les travaux susvisés,
- Dit que le montant de cet avenant n°1 est de 6 005,00 € HT, portant le montant de la délégation (travaux + prestations diverses) à 84 986,69 € HT,
- Autorise le Président à signer cet avenant n°1, et toutes pièces afférentes, à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage précédemment conclue avec la Commune de Plaisance du Touch.

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

**115 – Réhabilitation rue des Fauvettes et aménagement d'un giratoire sur la rue des Martinets à Plaisance du Touch – avenant aux 2 marchés de travaux lot 1 et 2 n° 18009**

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du programme « Voirie », la Communauté de Communes de la Save au Touh (CCST) procède, à Plaisance du Touch, au calibrage et rénovation de la rue des Fauvettes + création d'un giratoire au carrefour de cette rue avec l'avenue des Martinets. Trois marchés ont été notifiés en mars 2019, dont les 2 suivants, tous deux avec le groupement LHERM TP (mandataire) + EXEDRA (cotraitant) :

- lot 1 (« Voirie, trottoirs et divers ») pour un montant global de 483 256,15 € HT
- lot 2 (« Réseau de collectes pluviale et eaux usées, eau potable ») pour un montant global de 33 287,00 € HT

Quelques adaptations mineures des prestations sont nécessaires pour poursuivre correctement l'exécution :

- modification mineure du giratoire
- ajout d'une traversée piétonne supplémentaire
- modification des ilots directionnels
- ajout d'une bordurette le long du mur de l'école
- réalisation d'une traversée pluviale en fonte
- ajout d'un drain pour l'espace vert
- modification (en plus et en moins) du quai pour l'arrêt bus
- suppression de certaines prestations prévues pour le réseau d'éclairage
- Analyse amiante d'un réseau existant

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Donne avis favorable à la conclusion des avenants susvisés avec le groupement d'entreprises LHERM TP – EXEDRA pour le chantier susvisé**
- **Précise que l'avenant n° 1 du lot 1 s'établit à + 29 949,09 € HT, portant le montant du marché à 513 205,24 € HT**
- **Précise que l'avenant n° 1 du lot 2 s'établit à + 1 781,30 € HT, portant le montant du marché à 35 068,30 € HT**
- **Autorise le Président à signer ces 2 avenants et toutes pièces afférentes**
- **Précise que la dépense est inscrite au budget 2019**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

**116 – Réhabilitation rue des Fauvettes et aménagement d'un giratoire sur la rue des Martinets à Plaisance du Touch – avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage – Marché 18009**

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du programme « Voirie », la CCST procède, à Plaisance du Touch, au calibrage et rénovation de la rue des Fauvettes + création d'un giratoire au carrefour de cette rue avec l'avenue des Martinets. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avait été conclue entre la Commune et la CCST en octobre 2018 aux termes de laquelle la Commune a confié à la CCST la réalisation de certains travaux (pour un montant de 40 500 € HT) et de prestations (études, honoraires...pour un montant de 3 268,66 € HT) pour un total de 43 768,66 € HT.

Depuis, le dossier de consultation des entreprises a été finalisé (notamment avec la création d'un 3<sup>ème</sup> lot pour les « Espaces verts », non prévu à l'origine et de compétence communale) et les marchés ont été attribués ; en cours de réalisation, certaines prestations sont à adapter dont certaines ont un impact sur les travaux délégués. Il convient donc de conclure un avenant à la convention initiale pour prendre en compte :

- d'une part la création du 3<sup>ème</sup> lot « Espaces verts » qui a été notifié en mars 2019 pour un montant global de 19 970,88 € HT

- d'autre part, la réelle consistance des travaux délégués des 2 premiers lots (selon les 2 marchés de base + avenants n°1 pour chacun des 2 lots) :

\* 25 244,03 € HT de travaux délégués sur le lot 1, au lieu de 17 300 € HT initialement prévu, soit une augmentation de 7 944,03 € HT

\* 11 696,80 € HT de travaux délégués sur le lot 2, au lieu de 23 200 € HT initialement prévu, soit une diminution de 11 503,20 € HT

Le montant des travaux effectivement délégués s'établit à : 19 970,88 € + 25 244,03 € + 11 696,80 = 56 911,71 € HT.

La part des honoraires de maîtrise d'œuvre et des autres prestations en délégation reste inchangée (3 268,66 € HT)

L'avenant à conclure est donc de 56 911,71 € - 40 500,00 € = 16 411,71 €.

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Donne avis favorable à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCST et la Commune de Plaisance du Touch pour le projet susvisé**
- **Précise que cet avenant s'établit à 16 411,71 € HT, portant le montant de la délégation à 60 180,37 € HT**
- **Autorise le Président à signer cet avenant n° 1 et toutes pièces afférentes**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

**117 – Contrat de reprise des piles et accumulateurs portables avec la société COREPILE**

M. le Président expose à l'assemblée que la société COREPILE (éco-organisme sous agrément d'Etat depuis 2010, agrément renouvelé le 22 décembre 2015)) assure gratuitement la collecte et le recyclage des lots de piles, accumulateurs en mélange, repris auprès des utilisateurs dans le cadre de ses obligations réglementaires. La société COREPILE fournit gratuitement le fût de stockage de 300 kg entreposé au service Environnement/Propreté de la CCST, et les bacs à piles de 5kg mis à disposition dans les Mairies des communes membres. La CCST conclut le contrat avec COREPILE jusqu'à la fin de l'agrément de COREPILE, soit au plus tard le 31 décembre 2021. Le contrat prend effet à la date de la signature.

La Société COREPILE s'engage à l'enlèvement, au traitement et la revalorisation des produits collectés.

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve le contrat de reprise de piles et accumulateurs portables avec la société COREPILE jusqu'au 31 Décembre 2021,**
- **Autorise le Président à signer ledit contrat**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

## 118 – Créations de postes

M. le Président expose à l'assemblée que conformément aux précédents comités techniques et à l'issue de celui du 19 Septembre 2019, un protocole d'accord a été passé entre les délégués du personnel et la Communauté de Communes de la Save au Touch, afin de régulariser la situation de 2 agents contractuels qui assurent des missions permanentes au sein des Centres Sociaux.

Il convient d'engager le processus de stagiairisation de ces 2 agents à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet.

### **Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve les créations de postes comme mentionnées ci-dessus,**
- **Précise que la dépense est inscrite au Budget.**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

## 119 – Déclaration de vacance d'emploi d'assistant(e) technique et marchés publics

M. le Président expose à l'assemblée qu'un agent titulaire, du service Technique/Marchés publics, a demandé sa mutation dans une autre collectivité, pour son remplacement il est proposé de recruter un agent à temps complet, dans le cadre d'emploi de Rédacteur et de Technicien.

### **Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve le recrutement d'un agent à temps complet dans le cadre d'emploi de Rédacteur ou de Technicien, pour le service Technique/Marchés Publics,**
- **Précise que la dépense est inscrite au Budget.**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

## 120 – Recrutement d'un Attaché Territorial non titulaire pour le service Urbanisme/Aménagement du Territoire

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de garantir le bon fonctionnement du service Urbanisme/Aménagement du territoire dans le respect de ses objectifs et de ses missions, il est proposé de recruter un Attaché Territorial non titulaire à temps complet, pour Accroissement Temporaire d'Activité, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ses missions principales :

Animer et piloter l'équipe en charge des autorisations du droit des sols,  
Organiser et contrôler l'application du droit des sols,  
Organiser une veille juridique en urbanisme réglementaire,  
Piloter un observatoire de la construction,  
Contribuer à l'élaboration de documents cadres,  
Conseiller sur les orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve le recrutement d'un Attaché Territorial non titulaire à temps complet,**
- **Précise que cet agent sera recruté pour Accroissement Temporaire d'Activité, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs, et que la dépense est inscrite au Budget.**

Membres présents : 23  
Procuration : 04  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Abstention ou nul : 00  
Contre : 00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

**121 – Convention de financement CARSAT Appel à Projet 2019/CCST pour le centre Sésame – Ateliers seniors**

M. le Président expose à l'assemblée qu'en Avril 2019, le centre social Sésame a déposé un dossier d'Appel à Projet à la CARSAT pour bénéficier d'un financement dans la mise en œuvre d'un atelier danse pour les seniors.

En juillet 2019, la CARSAT a répondu favorablement au projet, et financera l'intervention d'un professionnel auprès d'un groupe de 25 seniors. Le montant sollicité de 2300 €, couvrant la dépense totale de l'intervenant, a été accepté dans sa globalité.

Le projet intitulé « danse en ligne Sénior » prévoit la mise en place de 28 ateliers.

70% de la somme sera versée à la CCST à la signature de ladite convention en Novembre 2019 et 30% au bilan de l'activité à savoir au 15 Septembre 2020.

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve la convention de financement Appel à Projet 2019 avec la CARSAT, pour des ateliers seniors au centre social de Plaisance du Touch,**
- **Autorise le Président à la signer.**

Membres présents : 23  
Procuration : 04  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Abstention ou nul : 00  
Contre : 00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*



**122 – Contrat de prestation de service avec la société Fever Dance pour le centre social de Plaisance du Touch**

M. le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Save au Touch souhaite confier à la Société FEVER DANCE, une mission consistant à répondre aux exigences de prévention de l'isolement social et du vieillissement sur la Ville de Plaisance du Touch, par des ateliers hebdomadaires de danse en ligne dédiés aux seniors et aux adultes.

Le financement par la CARSAT (2300€) couvre intégralement la dépense de cette prestation pour la période de Novembre 2019 à Juin 2020 (1 atelier d'1h30/Semaine hors vacances scolaires).

Cet intervenant sera rémunéré sur la base de 37 € net de l'heure et le paiement se fera mensuellement ou trimestriellement sur présentation de factures.

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve le contrat de prestation de service avec la société « Fever Dance » dans les conditions définies ci-dessus,**
- **Autorise le Président à le signer.**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

**123 – Contrat de prestation de service avec la société Alice Cregut pour le centre social de la Vallée de la Save**

M. le Président expose à l'assemblée que depuis 3 ans, les professionnels du centre social de la Vallée de la Save proposent et encadrent des ateliers sur le numérique, de marche douce et des ateliers de Français Langue Etrangère, à hauteur de 7h/semaine.

Depuis le mois d'Octobre 2019, un agent du centre social exerce pour le compte de la collectivité, des actions de formation de prévention sécurité au travail et des missions d'agent de prévention, une journée par semaine.

Par conséquent, afin de maintenir les ateliers déjà en place, la Communauté de Communes de la Save au Touch souhaite renforcer l'équipe du centre social de la Vallée de la Save en confiant à un prestataire de service l'animation des ateliers précités, sur les communes de Lévigac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte Livrade, pour la période du 4/11/2019 au 3/07/2020 (hors vacances scolaires).

Cet intervenant sera rémunéré sur la base de 37 € net de l'heure et le paiement se fera mensuellement ou trimestriellement sur présentation de factures.

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve le contrat de prestation de service avec la société ALICE CREGUT, dans les conditions définies ci-dessus,**
- **Autorise le Président à le signer.**
- **Précise que la dépense est inscrite au Budget.**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés*

M. le Président expose à l'assemblée que les adhérents au centre Sésame, âgés de plus de 50 ans, qui souhaitent bénéficier d'activités sportives au sein de la structure (marche, gym, yoga, tai-chi) doivent prendre une licence « sport sénior santé » délivré par le CODERS (COMité DEpartemental de la Retraite Sportive) affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS).

**Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve la charte d'affiliation à la Fédération Française de la Retraite Sportive,**
- **Autorise le Président à la signer.**

Membres présents	:	23
Procuration	:	04
Nombre de votants	:	27
Pour	:	27
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.**